

APPEL À PROJETS

POLITIQUE DE LA VILLE 2021

DE LA POLITIQUE DE LA VILLE

L'article 1 de la loi n°2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine définit la politique de la ville comme suit : « **La politique de la ville est une politique de cohésion urbaine et de solidarité, nationale et locale, envers les quartiers défavorisés et leurs habitants. Elle est conduite par l'Etat, les collectivités territoriales et leurs groupements dans l'objectif commun d'assurer l'égalité entre les territoires, de réduire les écarts de développement entre les quartiers défavorisés et leurs unités urbaines et d'améliorer les conditions de vie de leurs habitants** ».

Ce même article précise qu'« elle s'inscrit dans une démarche de co-construction avec les habitants, les associations et les acteurs économiques ». Ainsi, la **politique de la ville est fondamentalement une politique de proximité qui repose sur des projets de territoires élaborés par les habitants pour les habitants.**

De plus, la politique de la ville s'entend comme un complément aux politiques sectorielles existantes déjà dans le social, le sport, l'éducation, l'aménagement, la jeunesse... En effet, selon le troisième alinéa de l'article précité « Elle mobilise et adapte, en premier lieu, les actions relevant des politiques publiques de droit commun et, lorsque la nature des difficultés le nécessite, met en œuvre les instruments qui lui sont propres. »

DES CONTRATS DE VILLE

Les **Contrats de Ville** constituent le cadre contractuel et opérationnel de mise en œuvre de la politique de la ville. Selon la circulaire 5729/SG du 1^{er} Ministre du 30 juillet 2014, la rédaction des contrats de ville s'articule autour de **3 piliers** :



COHÉSION
SOCIALE



CADRE DE VIE ET
RENOUVELLEMENT
URBAIN



EMPLOI ET
DÉVELOPPEMENT
ÉCONOMIQUE

Axes transversaux : citoyenneté et participation, égalité hommes femme et jeunesse

Initialement signé en 2015 pour 5 ans (2015-2020), le contrat de ville est prolongé jusqu'en 2022.

De la géographie prioritaire – les quartiers concernés

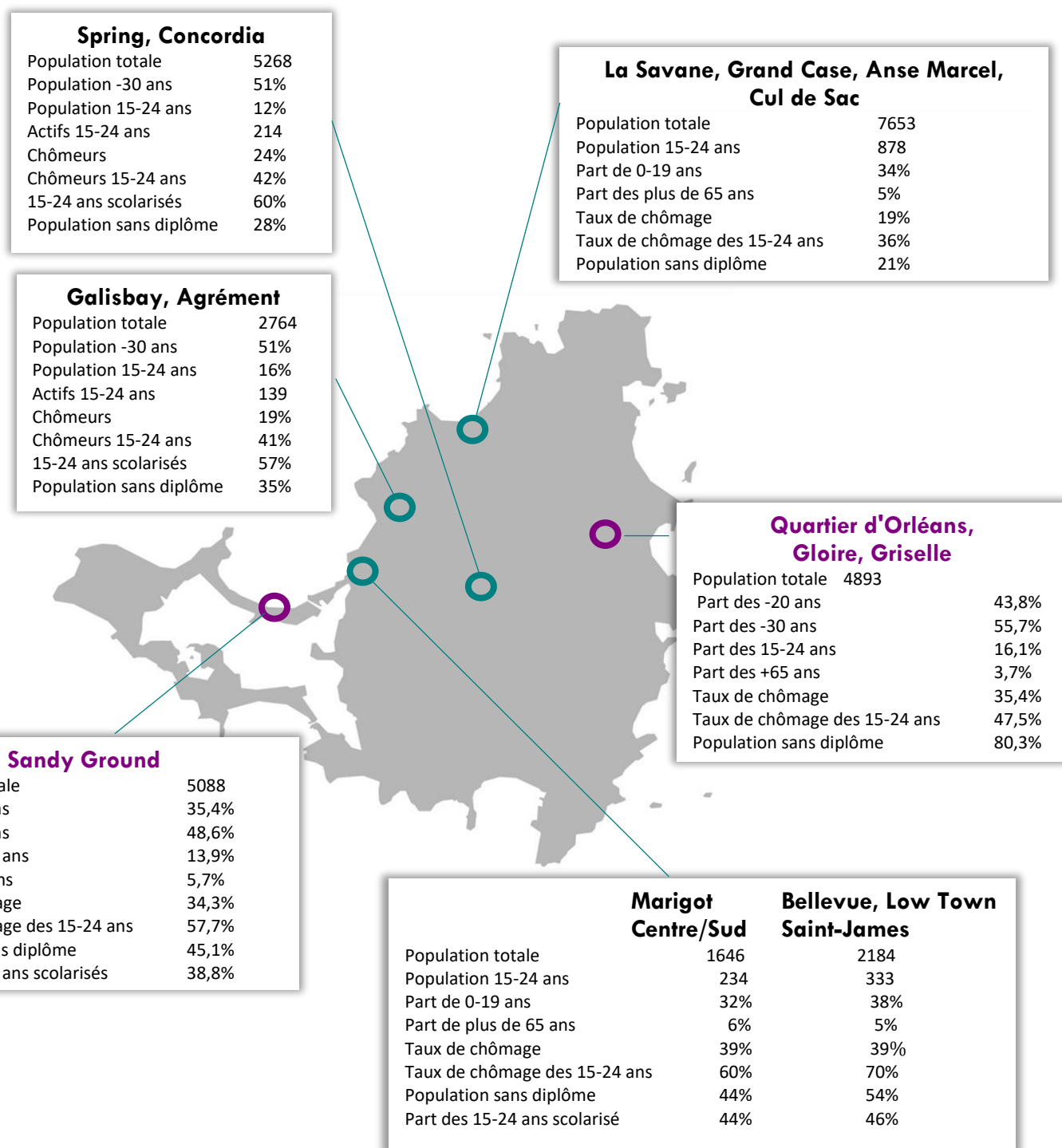
La politique de la ville est une politique territorialisée. Sur le territoire de Saint-Martin, le décret n°2014-1751 du 30 décembre 2014 fixe les quartiers prioritaires de la politique de la ville – QPV :

• Quartier d'Orléans – Gloire – Griselle • Sandy Ground

Par ailleurs, le contrat de ville définit 6 quartiers en veille active – QVA, considérant leurs problématiques sociales, économiques et urbaines :

• Saint-James • Agrément • Hameau du Pont • Grand-Case • Concordia • Cul-de-Sac

Données sociodémographiques 2015



L'APPEL A PROJETS 2021

L'appel à projets vise à soutenir des actions en direction des habitants des QPV et QVA qui sont portées par des acteurs de proximité, afin de répondre aux objectifs du Contrat de Ville. En effet, les associations sont les supports primordiaux de la cohésion sociale.

La Collectivité d'Outre-mer de Saint-Martin et l'Etat participent, grâce à la mobilisation de crédits spécifiques, au financement de ces actions qui constitueront le programme d'actions annuel du Contrat de Ville. Ces actions peuvent également être cofinancées par des crédits de droit commun et/ou des fonds privés.

Chaque territoire, en fonction de ses problématiques locales, adapte les 3 piliers cités précédemment, considérant les enjeux et priorités de son propre territoire. Ainsi, suite à l'élaboration du diagnostic, **le Contrat de Ville de Saint-Martin 2015-2020 a retenu 5 grandes thématiques que les signataires se sont engagés à poursuivre en 2021 :**

1 – COHÉSION SOCIALE, JEUNESSE, CULTURE, SPORT



Mobilités des jeunes, orientation et parrainage de jeunes (grands frères), échanges et partages culturels, mixité sociale, bien vivre ensemble, intégration sociale, communication interculturelle, actions intergénérationnelles, accessibilités aux pratiques culturelles, artistiques et sportives pour tous, actions socioéducatives, accès au droit...

2 – CADRE DE VIE



Développement durable, recyclage, nettoyage, sensibilisation à la préservation de son environnement à la récupération ou le réemploi, valorisation du patrimoine, lutte contre l'insalubrité

3 - SANTÉ



Education à la santé, à l'alimentation et hygiène de vie, diffusion d'information, sensibilisation au risque de la grossesse précoce, prévention et éducation sexuelle, prévention contre les risques sanitaires (covid-19...), sport santé, lutte contre le surpoids et l'obésité, accessibilité aux soins pour les personnes vulnérables et faciliter les prises en charge (séniors, personnes handicapées, petite enfance) ...

4 – SÉCURITÉ ET PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE



Médiation, sécurité routière, prévention des violences intrafamiliales et violences faites aux femmes, accompagnement des victimes, lutte contre les incivilités, lutte contre la consommation de drogues et produits illicites, prévention, sensibilisation, actions envers les jeunes exposés à la délinquance, parentalité, resocialisation...

5 – ACCOMPAGNEMENT SOCIAL, FORMATION ET DÉVELOPPEMENT



Economie sociale et solidaire, développement de filières (pêche, agriculture, la mer, les loisirs, bien être, tourisme, service à la personne, l'artisanat, numérique...), accompagnement à la création d'activités, insertion par l'activité économique, inclusion, chantier d'insertion, montée en compétences et qualifications, développement des savoirs-être et prérequis à l'insertion professionnelle, mobilité...



CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ DES PROJETS

- ✓ Être une association du 1^{er} juillet 1901 déclarée
- ✓ Le projet répond aux thématiques prioritaires du contrat de ville
- ✓ Le projet respecte les axes transversaux
- ✓ Le projet s'adresse aux habitants des QPV et QVA et a été élaboré avec eux
- ✓ La description de l'action est claire, précise et concrète (besoins identifiés, moyens mobilisés, public cible, calendrier, intervenants, objectifs recherchés ...)
- ✓ Le budget est réaliste et proportionné au regard de l'action envisagée
- ✓ Le projet prévoit une méthode d'évaluation (résultats et indicateurs de suivi)
- ✓ Le projet mobilise en priorité les autres partenaires institutionnels et les moyens de droit commun
- ✓ Le dossier est complet



MODALITÉS DE DÉPÔT DES DOSSIERS

- Sur la plateforme Dauphin : <https://usager-dauphin.cget.gouv.fr/>
- Date limite de dépôt : **Vendredi 19 mars 2021**

CONTACTS :

Collectivité : Salammbô Guibert-Soutadé : contratdeville@com-saint-martin.fr

Préfecture : politiquedelavillesxm@saint-barth-saint-martin.gouv.fr

N'hésitez pas à nous contacter afin de prendre un rendez-vous pour nous présenter votre projet.

N'oubliez pas de justifier vos subventions antérieures !

Annexes :

- L'annuaire de la Collectivité d'outre-mer de Saint-Martin, de la Préfecture de Saint-Barthélémy et de Saint-Martin et les correspondants des partenaires du contrat de ville

- La notice de dépôt sur la plateforme Dauphin : https://www.cget.gouv.fr/sites/cget.gouv.fr/files/atoms/files/le_nouveau_guide_de_saisie_janvier_2020.pdf

POLITIQUE
De La VILLE



ANNUAIRE



Collectivité de Saint-Martin

Délégation au Développement Humain	
Direction Vie Locale	salamambo.guibert-soutade@com-saint-martin.fr contratdeville@com-saint-martin.fr
Prévention de la Délinquance	henoc.patrick@com-saint-martin.fr
Direction de l'Action Culturelle et de la Lecture Publique	alex.richards@com-saint-martin.fr
Direction de la Jeunesse et du Sport	charles-henri.palvair@com-saint-martin.fr
Direction de l'éducation	medhi.boucard@com-saint-martin.fr
Direction de l'emploi, de l'Apprentissage et de la Formation Professionnelle	mylene.rachel@com-saint-martin.fr
Délégation à la solidarité et aux familles	
Direction de l'Insertion et du Logement	nathalie.marrien@com-saint-martin.fr swendie.hanson@com-saint-martin.fr
Direction de l'Autonomie	evelyne.rachel-jacob@com-saint-martin.fr
Direction Enfance et Familles	bernard.farcy@com-saint-martin.fr
Délégation au développement économique	
Accompagnement et Promotion Economique	francois-xavier.binvel@com-saint-martin.fr bhanicia.bryan@com-saint-martin.fr
Direction Economie Bleue et Verte	elie.touze@com-saint-martin.fr

Préfecture et services déconcentrés de l'État

Préfecture de Saint-Martin	
Délégué du Préfet à la politique de la ville	politiquedelavillesxm@saint-barth-saint-martin.gouv.fr
Préfecture de Saint-Martin (Cabinet)	
Fonds interministériel pour la prévention de la délinquance (FIPD)	julien.marie@saint-barth-saint-martin.gouv.fr
Mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives (MILDECA)	politiquedelavillesxm@saint-barth-saint-martin.gouv.fr
Référente contre les violences faites aux femmes	stephane.de-carli@saint-barth-saint-martin.gouv.fr
Fonds Européens et politiques contractuelles	jack.plaisir@saint-barth-saint-martin.gouv.fr
Direction régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et au sport	
Référent jeunesse, sport, et vie associative	marc.fabre@jscs.gouv.fr
Direction de la cohésion sociale	
Référent cohésion sociale	christian.rasoloson@jscs.gouv.fr
Direction des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIECCTE)	
Économie sociale et solidaire et développement économique	christian.balin@dieccte.gouv.fr naike.panga@dieccte.gouv.fr
Formation et insertion professionnelle	marie.laure.laquitaine@dieccte.gouv.fr
Insertion par l'activité économique	jospeh.bajazet@dieccte.gouv.fr
Direction des affaires culturelles (DAC)	laurence.selbonne@culture.gouv.fr
Direction de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DEAL)	elisabeth.barincou@developpement-durable.gouv.fr
Direction de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt	michel.vely@agriculture.gouv.fr

Les correspondants des partenaires du contrat de ville

	<p>jessie.thenard@pole-emploi.fr nathalie.courtat@pole-emploi.fr</p>
	<p>jennifer.martin@caissedesdepots.fr</p>
	<p>valerie.martineau@caf.fr caf971-partenairesas@caf.fr</p>
	<p>lucile.maaroufi@ac-guadeloupe.fr</p>
	<p>jean.giannorsi@cgss-guadeloupe.fr</p>
	<p>jbataille@ccism.com adormoy@ccism.com info@ccism.com</p>
	<p>Paul GUIBERT (directeur de la délégation territoriale) paul.guibert@ars.sante.fr</p> <p>Raymond ROZAS (adjoint au directeur) raymond.rozas@ars.sante.fr</p> <p>Frédérique SAINT ALARY (collaboratrice du directeur) frederique.desaint-alary@ars.sante.fr</p>
	<p>y.cohen@sig-guadeloupe.fr Eric COUD-CHER (responsable d'UT) e.coud-cher@sig-guadeloupe.fr</p>